

Mot de la présidente

Les 10 ans du SERL

La fierté de grandir ensemble !



Dans le dernier *Fer de lance*, je vous rappelais les 10 ans du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL). Vous recevrez sous peu ou avez déjà reçu une petit cadeau souvenir que les déléguées et délégués ont voulu vous offrir pour souligner l'évènement. Certains membres du conseil d'administration profiteront de cette occasion pour aller rencontrer les équipes-écoles qui n'ont pas encore élu leur délégation syndicale au sein de leur établissement. Il est essentiel, surtout en période de négociation, que chaque établissement soit représenté. Toutes les voix comptent! Cette tâche de représentation syndicale peut être partagée par plusieurs personnes et ainsi devenir moins lourde. Je vous invite à explorer cette piste.

Le dépôt de notre demande syndicale

Le 28 octobre dernier, nous avons vécu un moment historique de notre fédération, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Nous avons déposé notre 1^{er} cahier de demandes. « Pour une première fois, un long processus de consultation et d'élaboration a permis de déposer un cahier de demandes reflétant les préoccupations et les besoins de celles et ceux qui ont une connaissance approfondie de la réalité scolaire: les enseignantes et enseignants! de dire la FAE dans un communiqué de presse. Malgré quelques divergences d'opinion du SERL sur certaines demandes, ce processus en fut un démocratique et vécu différemment par rapport à ce que nous connaissons dans notre ancienne fédération. Pendant que l'équipe de négociation faisait le dépôt au comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF), dans la plupart des écoles et

centres, les déléguées et délégués accompagnés de collègues déposaient le résumé de nos demandes à leur direction. De leur côté, nos deux vices-présidences, Claudine Lefebvre et Jean-François Wodarka déposaient ce même résumé aux dirigeantes et dirigeants de la commission scolaire. Quoi de mieux pour se faire écouter que de parler?

C'est ma réflexion, lorsque je pense à l'action-mobilisation. Nous n'en sommes pas encore à vous demander d'être en action, mais la mobilisation devrait commencer. La solidarité qui nous unit devrait être visible! C'est d'ailleurs le but visé par l'utilisation de la tasse FAE. Un objet, que l'on traîne partout, en réunion, en formation, dans le salon du personnel, PARTOUT!



Cela démontre que nous faisons toutes et tous partie d'un même groupe. Quand viendra l'heure de parler haut et fort, toujours dans le but d'être écoutés, nous serons là. Toutes les raisons sont bonnes pour se décourager et se laisser aller à un « je m'en foutisme », mais c'est le chemin facile. La vraie bonne raison à retenir est:

- celle qui nous fera tenir debout, sans courber;
- celle qui fera que nous serons respectés pour la profession que nous exerçons avec tout notre coeur;
- celle qui fera de nous des « leaders » dans l'amélioration du système d'éducation;
- celle qui signifiera que tout ça « c'est le gros bon sens »;
- celle qui nous motivera à dénoncer les ratés;
- celle qui nous permettra de continuer d'être « fiers de grandir ensemble ».



suite du mot de la présidente à la page 2 ...

Cette raison, c'est vous seuls qui la connaissez, moi j'ai la mienne. En fait, j'en ai beaucoup, mais loin de moi l'idée de vous les imposer. Vous savez exactement ce qui vous touche, vous, et, selon moi, aucune enseignante ni aucun enseignant ne peut demeurer indifférent à ce qui se dégrade dans nos écoles et centres. Il est de notre responsabilité de nous impliquer afin d'améliorer ce qui nous concerne dans le milieu scolaire. Que ce soit nos conditions de travail, avec leur impact direct sur les conditions d'apprentissage de nos élèves, que ce soit des questions de pédagogie en lien avec l'organisation scolaire,....

À moins que vous me disiez que tout est parfait, je continuerai à tenter de vous convaincre de dénoncer avec moi ce qui ne fonctionne pas. Celle ou celui qui voudra me faire croire que tout roule sans accroc aura un fardeau de preuve énorme à me faire valoir, car à entendre les déléguées et délégués lors des assemblées, à écouter les profs quand je me retrouve dans les écoles, tout ne va pas pour le mieux. Bien sûr, de belles réalisations se font et notre profession demeure gratifiante, mais il est faux de dire qu'il n'y a rien à améliorer!!!

Signature de contrats réguliers

Bravo à celles et ceux qui ont signé leur contrat régulier, le 12 novembre dernier. Pour plusieurs ce fut une attente de nombreuses années, mais voilà, vous y êtes! Vous pourrez maintenant profiter du processus d'affectation-mutation du printemps. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre syndicat. C'est avec plaisir que nous vous dirigerons vers la meilleure personne pour vous répondre, selon le dossier concerné.

Encore une fois félicitations!



Chantal Crochetière

Fiche de référence à la direction: un petit rappel



Si vous observez dans votre classe un ou des élèves qui éprouvent des difficultés, vous devez demander à la direction les services qui correspondent aux besoins de ceux-ci. Il n'est **pas nécessaire** d'observer des difficultés

graves pour demander un service. En ce sens, voici la définition des élèves à risque selon l'annexe XIX des dispositions nationales:

ANNEXE XIX

ÉLÈVES À RISQUE ET ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

1) Élèves à risque

On entend par *élèves à risque* des élèves du préscolaire, du primaire ou du secondaire qui présentent *des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement* et peuvent ainsi être à risque, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée.

Vous pouvez remplir une fiche de référence à la direction à n'importe quel moment dans l'année, même aux mois de mai et de juin! Cependant, plus vous présentez les fiches de référence tôt dans l'année, plus vos chances sont bonnes de voir votre ou vos élèves bénéficier de services rapidement.

Évitez de faire de la discrimination: **tous** les élèves à risque ont droit à un service. Il ne faut pas remplir une fiche que pour les élèves ayant les besoins les plus criants. Vous pouvez rédiger plusieurs fiches de référence dans un même groupe.

Rappelez-vous que la fiche de référence à la direction n'est pas un document syndical mais bien un document **discuté et entériné par la commission scolaire**. Par conséquent, les directions d'école doivent rendre disponible la fiche de référence. Toutefois, si vous éprouvez de la difficulté à l'obtenir, sachez qu'elle est disponible, ainsi qu'un guide pratique, sur le site du SERL sous l'onglet EHDA.



www.sregionlaval.ca

Vous songez à la retraite?

En fin de carrière, plusieurs enseignantes ou enseignants réfléchissent aux aménagements possibles pour diminuer leur charge de travail. L'une d'elles est la retraite progressive. En voici les grandes lignes:



- ☛ le régime de retraite progressive permet à une enseignante ou un enseignant de réduire son temps travaillé, pour une période de 1 à 5 ans avant la retraite définitive;
- ☛ la durée de l'entente est d'un maximum de 5 ans;
- ☛ le plan doit être accepté par la CARRA et faire mention des pourcentages de tâche effectuée pendant toute la durée du plan. Le pourcentage ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail et peut être variable d'une année à l'autre;
- ☛ le salaire est versé proportionnellement au temps travaillé;
- ☛ la personne ne reçoit pas une partie de sa pension pendant ce temps;
- ☛ le salaire et le service aux fins de calcul des 5 meilleures années sont équivalents à 100%;
- l'employeur prélève la cotisation du régime de retraite à 100 %, pas besoin de faire une demande de rachat à la fin du congé, tout sera payé;
- au RREGOP, cela signifie une cotisation à 100% du coût habituel au lieu du rachat à 200%, comme c'est le cas actuellement;
- ☛ cette entente peut être modifiée en cours de route:
 - si l'enseignante ou l'enseignant cesse volontairement d'y participer au cours de la première année d'application, l'entente deviendra nulle (on défera ce qui a été fait);
 - si l'enseignante ou l'enseignant cesse volontairement d'y participer aux cours des années subséquentes à la première année, l'entente prendra fin (on ne défera pas ce qui a été fait auparavant);
- ☛ la portion « congé » peut s'étaler sur toute l'année (ex.: 3 jours de congé par cycle, toute l'année, ou être prise « en bloc » (ex.: 50 jours consécutifs, dans l'année scolaire);
 - les congés « en bloc » ont une particularité: la commission scolaire exige de l'enseignante ou de l'enseignant intéressé par un tel congé, à la rentrée scolaire ou à la fin de l'année, que son congé corresponde à la 1^{re} étape au complet, pour la rentrée, ou à la dernière étape au complet, pour la fin d'année;
- ☛ à la fin du plan, la personne doit être admissible à la retraite et elle doit obligatoirement donner sa démission.



Pour plus de renseignements : Diane Fortin 450-978-1513



Assurances collectives Nouvellement engagé à temps plein?

Celles et ceux qui obtiendront prochainement un contrat d'engagement à temps plein, pour un poste régulier menant à la permanence, bénéficient d'un délai de **30 jours suivant la signature du contrat** pour apporter des modifications à leurs protections d'assurances, sans fournir de preuves de bonne santé.

En assurance maladie, vous avez ainsi accès aux régimes 2 ou 3, plus complets en termes de risques couverts. En assurance vie, vous avez accès sans preuve de bonne santé à un montant n'excédant pas 50 000 \$.

Description détaillée et coûts pour l'année 2009 au www.sregionlaval.ca, onglet *assurances*.

Pour tout changement, il faut remplir un questionnaire fourni par la commission scolaire: Lucie Major, ressources humaines poste 1116.

Besoins d'enseignantes et enseignants associés

La Commission scolaire de Laval nous communiquait récemment qu'elle éprouve certaines difficultés à trouver des enseignantes et enseignants associés pour accueillir des stagiaires, particulièrement dans les domaines suivants :

- univers social;
- préscolaire;
- anglais.

Pour plus de détails, communiquez avec Lorraine Lamoureux au 450-662-7000 poste 1515.



Hébergement de stagiaires belges

Cette année encore, des stagiaires belges viendront parfaire leur formation dans certaines classes du primaire à Laval. Le bureau de placement des stagiaires est à la recherche de personnes qui auraient l'amabilité de les héberger pour un certain temps.

Pour plus de détails, communiquez avec Lorraine Lamoureux au 450-662-7000 poste 1515. llamoureux@cslaval.qc.ca



Desjardins Caisse d'économie

Avez-vous votre carte à puce ?

Avec la carte à puce, Desjardins continue d'offrir les meilleures solutions de paiement disponibles sur le marché et d'ajouter un niveau de sécurité supplémentaire afin de prévenir la fraude par clonage de carte. Votre Caisse de l'Éducation fut d'ailleurs la première caisse de groupes à recevoir le déploiement de cette nouvelle technologie. Ainsi, en plus d'un service personnalisé, elle vous offre une expertise avant-gardiste. Concrètement, la technologie de la carte à puce s'applique aux cartes de débit et aux cartes de crédit, aux services de paiement aux points de vente ainsi qu'aux guichets automatiques.



Vous vous demandez quels en sont les avantages?

- ↳ La puce augmente le niveau de sécurité des transactions, car elle comprend des mécanismes de sécurité perfectionnés qui agissent efficacement contre la fraude par clonage de carte.
- ↳ Toutes les transactions sont **authentifiées** à l'aide d'un numéro d'identification personnel (NIP), ce qui permet de réduire encore davantage les transactions frauduleuses.
- ↳ Les cartes à puce comportent une bande magnétique, ce qui permet leur **utilisation partout** où la technologie de la puce n'est pas encore implantée.
- ↳ Les cartes à puce sont **pleinement compatibles** avec les systèmes de paiement déjà en place **à l'étranger**.
- ↳ Le numéro d'identification personnel (NIP) remplace la signature du détenteur pour les transactions effectuées avec une carte de crédit aux points de vente.
- ↳ Le NIP **diminue les possibilités** qu'un fraudeur **utilise une carte perdue ou volée**.

Comité de la condition des femmes

La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) regroupe plus de 26 organismes qui travaillent à l'avancement du dossier. À titre de membre de la Table, le SERL continue de s'impliquer à Laval pour la cause des femmes. Chantal Picotin, responsable du comité de la condition des femmes au SERL, a été élue membre du conseil d'administration de la TCLCF, en juin dernier.

Carol Anne Dion, Johan Gagné, Marie-Josée Leblanc et Danielle Tremblay, aussi membres du comité, participeront également à différentes activités pilotées par la TCLCF.

En 2010, aura lieu la 3^e édition de la Marche mondiale des femmes. La Table de concertation de Laval en condition féminine organisera des activités et des marches hautes en couleurs et en revendications. Consultez régulièrement le site internet du SERL pour connaître les événements parce que **tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche!**



Tuerie de Polytechnique: 20 ans déjà!

Le 6 décembre 1989, 14 femmes mouraient sous les balles d'un tireur misogyne à l'école Polytechnique de Montréal. Pour plusieurs d'entre nous, les souvenirs sont aussi clairs que douloureux. Pour d'autres, c'est un souvenir flou. Néanmoins, 14 jeunes femmes qui rêvaient d'avenir ont été tuées ce jour-là parce qu'un homme avait décidé de faire une croisade antiféministe. En les tuant, il espérait tuer le mouvement des femmes. Entre 1989 et 2006, 615 autres femmes ont été assassinées au Québec seulement.

Plus jamais, les femmes ne doivent être exécutées parce qu'elles sont des femmes.

C'est pour réaliser ce vœu que nous vous invitons, individuellement, à observer une minute de silence, le 6 décembre prochain, jour de la commémoration du 20^e anniversaire de ce massacre.

Pour la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et le 20^e anniversaire de la tuerie de la Polytechnique, la Table de concertation de Laval en condition féminine tiendra une rencontre le 8 décembre. Le film « *Polytechnique* » de Denis Villeneuve sera projeté et suivi d'une discussion.

En vrac



Du 25 novembre au 6 décembre 2009 se déroulera une campagne de sensibilisation et 12 jours d'action contre les violences envers les femmes.

Voir www.ffq.qc.ca

- 25 novembre: Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Colloque international

La tuerie de l'École Polytechnique 20 ans plus tard

La tuerie de l'École Polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989, a laissé des traces profondes dans la société québécoise, au Canada et ailleurs dans le monde. Cette commémoration coïncide avec la tenue d'un colloque international prestigieux regroupant plus de 70 présentatrices et présentateurs en provenance des milieux universitaires, communautaires, syndicaux et d'organisations non gouvernementales. Organisé sous l'égide de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, le colloque nous permettra de réfléchir aux significations sociales, historiques, philosophiques et politiques de cette tragédie. Il nous permettra d'interroger les analyses et pratiques d'intervention sur les violences exercées contre les femmes et les féministes.

Invitées d'honneur

- Florence Montreynaud
· organisatrice à Paris des activités annuelles de commémoration de la tuerie du 6 décembre 1989
· directrice de l'encyclopédie le *XXe siècle des femmes* et auteure de *Le féminisme n'a jamais tué personne*
- Patrizia Romito
· professeure de psychologie à l'Université de Trieste (Italie) et auteure de *Un silence de mortes, La violence occultée* et plusieurs autres.

Chaîne humaine

Comme rassemblement, la Fédération des femmes du Québec vous convie à une chaîne humaine pour rappeler la date où 14 femmes ont été assassinées et affirmer les moyens d'éliminer les violences envers les femmes.

Place Émilie-Gamelin
Angle des rues Berri et Ste-Catherine, métro Berri-UQAM
La chaîne humaine débutera à 13 h 30.

Portez vos rubans blancs!



Rappel : Pétitions



Un petit mot pour vous inviter à signer les pétitions sur nos positions concernant la plateforme pédagogique et le financement public des écoles privées. Comment ?

❖ plateforme pédagogique

En faisant parvenir au bureau du SERL la carte incluse au document «Une autre école est possible», version abrégée.

On peut aussi télécharger celle-ci, disponible sur le site de la FAE à l'onglet « Plateforme pédagogique » www.lafae.qc.ca.

❖ financement des écoles privées

En ligne, toujours sur le site de la FAE, à la page d'accueil, cliquez sur « J'adhère en ligne ».

Chronique santé et sécurité au travail Température dans les écoles et centres

L'arrivée du temps plus froid et l'ajustement des systèmes de chauffage des établissements de la commission scolaire causent parfois des températures chaotiques dans vos classes.

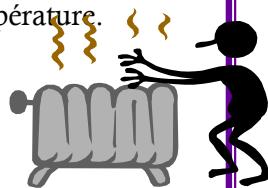
Le règlement sur la qualité du milieu de travail prévoit des normes minimales de température.

20⁰ classes et bureaux

19⁰ pour le travail léger en position assise en laboratoire ou en atelier

17⁰ pour le travail léger en position debout en laboratoire ou en atelier

16⁰ gymnases (travail moyen en position debout)



Dans l'éventualité où les températures ne seraient pas respectées, avisez immédiatement la direction de l'établissement. Elle devra corriger la situation ou vous assigner dans un autre local où les normes de température seront adéquates.

À défaut, vous pouvez exercer un droit de refus en suivant ces règles :

- avis formel et préalable à la direction;
- vous assurer de la sécurité de votre groupe d'élèves;
- demeurer à la disposition de la direction;
- contacter Daniel Simoneau au syndicat au 450-978-1513.

Rappel

Congé sans traitement en 2008-2009: voulez-vous racheter le service ?

Le régime de retraite RREGOP* vous permet de racheter **sans intérêt** le service correspondant à votre congé sans traitement, si vous le demandez **dans les six mois qui suivent la fin du congé**.

Ce délai vous mène au 30 décembre 2009! Il y a donc urgence d'agir si vous voulez minimiser le coût du rachat!

Vous devez contactez Mme Colette Gagnon au Service des ressources humaines, poste 1145.

(Régime de Retraite des Employés du Gouvernement et des Organismes Publics)



Rédaction:

Guy Bellemare
Chantal Crochetière
Diane Fortin
Marco Montemiglio
Chantal Picotin
Jean-François Wodarka

Collaboration: Diane Bernatchez

